

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2020

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

	Page
Renseignements statutaires	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4 - 6
Résultats	7
Bilan	8
Évolution de l'actif net	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
Annexe : Conciliation des produits et charges pour fin de comparaison budgétaire	17

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

Nom : ***Coopérative d'habitation Coup Double***
Adresse : ***5509, St-Dominique***
Ville : ***Montréal (Québec)***
Code postal : ***H2T 1V5***
Année de formation : ***1994***

NOMBRE D'UNITÉS : 44 logements et 1 local communautaire

NOMBRE DE MEMBRES : 42

MASSE SALARIALE : Nil

NOMBRE D'EMPLOYÉS : Aucun

POURCENTAGE DES OCCUPANTS QUI ÉTAIENT MEMBRES À LA FIN DE L'EXERCICE : 95 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président(e) ***Julie Gonthier-Brazeau***
Vice-président(e) ***Jacqueline Desjardins***
Trésorier(ère) ***Marianne Bride***
Secrétaire ***André Bertrand***
Administrateur(trice) ***Lorraine Lévesque***
Administrateur(trice) ***Robert Cardin***
Administrateur(trice) ***Laurie-Eve Laroche***

Affiliation : Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM)

AUDITEURS : GOSSELIN & ASSOCIÉS INC., 7930, 20e AVENUE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H1Z 3S7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gosselin & Associés inc.¹

GOSSELIN & ASSOCIÉS INC.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 9 mars 2021

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	<u>2020</u> \$	<u>2019</u> \$
PRODUITS		
Revenus de loyers résidentiels	209 224	205 785
Supplément au loyer - OMH-M	16 402	17 014
Amortissement des subventions PRILL et SHQ	43 057	43 057
Intérêts et ristournes	2 093	8 698
Autres revenus	-	45
	<u>270 776</u>	<u>274 599</u>
CHARGES		
Intérêts sur les dettes à long terme	17 815	21 350
Amortissement des immobilisations corporelles	108 164	105 596
Taxes et permis	71 819	72 102
Assurances	11 004	9 252
Électricité	1 198	3 524
Entretien et réparations	66 346	19 318
Aménagement paysager	9 117	5 840
Frais d'administration	2 762	1 199
Honoraires professionnels	1 561	1 085
Frais d'audit	5 205	4 910
Cotisation à une fédération	2 888	2 772
Formation	315	711
Comités	495	745
Taxes à la consommation	13 691	17 337
Autres charges	-	579
	<u>312 380</u>	<u>266 320</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(41 604)</u>	<u>8 279</u>

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE**BILAN****AU 31 DÉCEMBRE 2020**

	2020 \$	2019 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	68 946	49 872
Débiteurs (note 4)	1 889	3 937
Frais payés d'avance (note 5)	7 630	8 321
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	<u>25 977</u>	<u>59 446</u>
	<u>104 442</u>	<u>121 576</u>
PLACEMENTS (note 3)	122 261	133 846
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>1 200 658</u>	<u>1 282 912</u>
	<u>1 427 361</u>	<u>1 538 334</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	9 821	5 390
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	<u>567 496</u>	<u>598 639</u>
	<u>577 317</u>	<u>604 029</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	<u>215 283</u>	<u>258 340</u>
	<u>792 600</u>	<u>862 369</u>
ACTIF NET		
PARTS SOCIALES (note 11)	4 800	4 400
AFFECTIIONS INTERNES		
Réserve de remplacement	22 261	33 846
Réserve de gestion	100 000	100 000
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS (ANII)	417 879	425 933
ACTIF NET NON AFFECTÉ (ANNA)	<u>89 821</u>	<u>111 786</u>
	<u>634 761</u>	<u>675 965</u>
	<u>1 427 361</u>	<u>1 538 334</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Réserve de remplacement \$	Réserve de gestion \$	Actif net investi en immobilisa- tions (ANII) \$	Actif net non affecté (ANNA) \$	2020 Total \$	2019 Total \$
Solde au début	33 846	100 000	425 933	111 786	671 565	663 286
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	-	-	(41 604)	(41 604)	8 279
Affectations internes						
Contribution aux réserves	35 000	-	-	(35 000)	-	-
Intérêts créditeurs	478	-	-	(478)	-	-
Utilisation de la réserve	(70 471)	-	25 910	44 561	-	-
Affectation interne (note 12)	23 408	-	-	(23 408)	-	-
Investi en immobilisations						
Amortissement des immobilisations	-	-	(108 164)	108 164	-	-
Remboursement de la dette	-	-	31 143	(31 143)	-	-
Amortissement des apports reportés	-	-	43 057	(43 057)	-	-
Solde à la fin	<u>22 261</u>	<u>100 000</u>	<u>417 879</u>	<u>89 821</u>	<u>629 961</u>	<u>671 565</u>

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020 \$	2019 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(41 604)	8 279
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	108 164	105 596
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(43 057)</u>	<u>(43 057)</u>
	<u>23 503</u>	<u>70 818</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	2 048	(1 190)
Frais payés d'avance	691	400
Créditeurs	<u>4 431</u>	<u>(1 160)</u>
	<u>7 170</u>	<u>(1 950)</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>30 673</u>	<u>68 868</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	45 054	68 489
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(25 910)</u>	<u>(94 078)</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>19 144</u>	<u>(25 589)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(31 143)	(27 607)
Encaissement de parts sociales	<u>400</u>	<u>-</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>(30 743)</u>	<u>(27 607)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	19 074	15 672
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>49 872</u>	<u>34 200</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>68 946</u></u>	<u><u>49 872</u></u>

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE fut formée selon les dispositions de la Loi sur les coopératives du Québec, le 23 novembre 1994. La coopérative est considérée comme un organisme sans but lucratif aux fins fiscales et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

grouper les personnes intéressées à en devenir membres et à occuper un logement coopératif, à titre de locataire;

acquérir, posséder, améliorer et administrer des logements pour l'usage de ses membres;

favoriser l'éducation coopérative et la responsabilité sociale de ses membres.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

La coopérative applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les apports affectés relatifs aux acquisitions d'immobilisations sont amortis selon la durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les loyers sont constatés à titre de produits de l'exercice auquel ils se rapportent et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elle sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire :

	Périodes
Bâtisse	30 ans
Travaux majeurs	20 ans

Instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût. Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements. Les passifs financiers évalués au coût se composent de la marge de crédit, des créditeurs et de la dette à long terme.

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réserve de remplacement

Une réserve de remplacement est constituée afin de pourvoir au remplacement des éléments d'immobilisation usés.

Réserve de gestion

La réserve de gestion doit servir à atténuer l'augmentation importante de loyers entraînée par une hausse sensible du taux d'intérêt lors du renouvellement hypothécaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

3 - PLACEMENTS

	2020 \$	2019 \$
	<u> </u>	<u> </u>
Dépôts à terme, 1 %, échus en 2020	-	33 243
Compte Avantage entreprise, 0,25 %	130 941	142 771
Parts de capital Desjardins de catégorie F, 1 457 parts, d'une valeur de 10 \$, 4,25 % émises par la Fédération des caisses Desjardins	14 570	14 570
FECHIMM, 18 parts privilégiées de catégorie B de 100 \$, 0,70 %, rachetables annuellement	<u>2 727</u>	<u>2 708</u>
	148 238	193 292
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>25 977</u>	<u>59 446</u>
	<u><u>122 261</u></u>	<u><u>133 846</u></u>

Les placements couvrent les réserves suivantes :

Réserve de remplacement : 23 885 \$

Réserve de gestion : 100 000 \$

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

4 - DÉBITEURS

	2020 \$	2019 \$
Loyers	-	594
TPS - TVQ	1 889	3 343
	<u>1 889</u>	<u>3 937</u>

5 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2020 \$	2019 \$
Impôts fonciers	3 809	5 118
Assurances	3 821	3 203
	<u>7 630</u>	<u>8 321</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immeubles situés aux 5382 à 5422 et aux 5463 à 5509, rue St-Dominique à Montréal

	2020		2019	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Terrain	306 552	-	306 552	306 552
Bâtisse	2 086 135	1 723 378	362 757	432 295
Travaux majeurs	794 097	262 748	531 349	544 065
	<u>3 186 784</u>	<u>1 986 126</u>	<u>1 200 658</u>	<u>1 282 912</u>

7 - MARGE DE CRÉDIT

Marge de crédit à la Caisse Desjardins du Centre Est de Montréal, d'un montant maximum autorisé de 25 000 \$ renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,25 %. Au 31 décembre 2020, la marge de crédit n'était pas utilisée.

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

8 - CRÉDITEURS

	2020 \$	2019 \$
Fournisseurs	4 772	625
Honoraires professionnels	4 790	4 765
Loyers perçus d'avance	259	-
	<u>9 821</u>	<u>5 390</u>

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	2020		2019	
	Subvention SHQ \$	Subvention PRILL \$	Total \$	Total \$
Solde au début	104 851	153 489	258 340	301 397
Moins : Affectations à l'exercice	<u>(17 475)</u>	<u>(25 582)</u>	<u>(43 057)</u>	<u>(43 057)</u>
	<u>87 376</u>	<u>127 907</u>	<u>215 283</u>	<u>258 340</u>

10 - DETTE À LONG TERME

	2020 \$	2019 \$
Hypothèque, Caisse Desjardins du Centre Est de Montréal, garantie par les immeubles d'une valeur nette de 1 200 658 \$, remboursable par versements hebdomadaires de 941 \$, incluant les intérêts au taux de 2,68 %, renouvelable le 15 juin 2021.	567 496	598 639
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>567 496</u>	<u>598 639</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

11 - PARTS SOCIALES

	2020 \$	2019 \$
Parts sociales	<u>4 800</u>	<u>4 400</u>

Parts de qualification

Pour devenir membre, toute personne doit souscrire dix (10) parts sociales au prix unitaire de dix (10) dollars chacune, le tout, pour un montant de cent dollars (100 \$).

Modalités de paiement

Les parts sociales de qualification doivent être acquittées de la façon suivante : deux (2) versements de cinquante dollars (50 \$) pendant les deux (2) premiers mois d'occupation du logement. Cependant, le membre qui désire payer dans un délai plus court peut le faire en tout temps.

Modalités de remboursement

Dans le cas de décès, démission ou d'exclusion d'un membre, la coopérative rembourse, sous réserve des restrictions prévues à l'article 38 de la Loi sur les coopératives du Québec, les sommes versées sur les parts sociales de qualification. Le remboursement se fera selon la date des demandes; les décès auront priorité.

12 - AFFECTATION INTERNE

Lors de l'assemblée générale tenue le 3 juin 2020, les membres ont voté d'affecter le trop-perçu de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de 23 408 \$ à la réserve de remplacement.

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

La direction est d'avis que ses instruments financiers n'exposent pas la coopérative à un risque significatif de liquidité et de juste valeur.

Risque de crédit

La coopérative consent du crédit aux locataires. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses locataires.

Pour les subventions à recevoir, la coopérative évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. La coopérative est exposée à ce type de risque sur ses placements, sur la marge de crédit et sur la dette à long terme. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des dépôts à terme à taux fixes.

14 - ÉVENTUALITÉS

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus(COVID-19. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La direction suit de près l'évolution et estime déjà que cette situation entraînera des changements mineurs dans ses activités.

L'incidence globale de ces événements sur la coopérative et des activités est trop incertaine pour être estimée actuellement.

15 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

COOPÉRATIVE D'HABITATION COUP DOUBLE

**ANNEXE : CONCILIATION DES PRODUITS ET DES CHARGES POUR FIN DE COMPARAISON BUDGÉTAIRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	Prévisions budgétaires	2020	2019
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Loyers	226 370	209 224	205 785
Supplément au loyer - OMH-M	-	16 402	17 014
Intérêts et ristournes	1	1 615	5 203
Divers	2 000	-	45
	<u>228 370</u>	<u>227 241</u>	<u>228 047</u>
CHARGES			
Intérêts sur l'hypothèque	48 960	17 815	21 350
Amortissement de la dette	2	31 142	27 607
Taxes et permis	77 000	71 819	72 102
Assurances	12 370	11 004	9 252
Électricité	1 500	1 198	3 524
Entretien et réparations	32 250	66 346	19 318
Aménagement paysager	2 650	9 117	5 840
Frais d'administration	3 200	2 762	1 199
Honoraires professionnels	1 200	1 561	1 085
Frais d'audit	5 600	5 205	4 910
Mobilier, matériel et équipement	1 000	-	579
Cotisations à une fédération	2 600	2 888	2 772
Comités	1 000	495	745
Formation	1 000	315	711
Taxe à la consommation	3	13 691	17 337
Contribution - Fonds de réserve de remplacement	35 000	35 000	30 000
Utilisation de la réserve		(44 562)	(13 692)
Autres dépenses	-	-	-
Mauvaises créances	1 500	-	-
	<u>226 830</u>	<u>225 796</u>	<u>204 639</u>
BUDGÉTAIRE	<u>1 540</u>	<u>1 445</u>	<u>23 408</u>

1- Intérêts moins les intérêts gagnés par la réserve

2- Versement en capital sur la dette

3- Taxes moins l'utilisation de la RR pour travaux